RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ

A-TEAM SECURITE
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 200 Rue de la Croix Nivert, 75015 PARIS
RCS PARIS 990 525 313

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

En date du 28/04/2026,

La société Horizon Corp, associée unique de la société A-TEAM SECURITE, représentée par Monsieur Awais KHAN,

Après avoir pris connaissance :
- des statuts actuels de la société,

a pris les décisions suivantes :

RÉSOLUTION N°1 : TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ

L'associé unique décide de transformer la société, actuellement sous forme de SARL, en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) à compter du 28/04/2026.

Cette transformation n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle.

RÉSOLUTION N°2 : ADOPTION DES STATUTS

L'associé unique adopte les statuts de la société sous sa nouvelle forme de SASU.

Ces statuts entreront en vigueur à compter de ce jour et sont annexés au présent procès-verbal.

RÉSOLUTION N°3 : NOMINATION DU PRÉSIDENT

L'associé unique décide de nommer en qualité de Président :

Monsieur Awais KHAN
Né le [redacted] à [redacted]
Adresse personelle: [redacted]

Durée : illimitée

Le Président accepte ses fonctions.

RÉSOLUTION N°4 : FIN DES FONCTIONS DE GÉRANT

Suite à la transformation, les fonctions de gérant de Monsieur Awais KHAN prennent fin à compter de ce jour.

RÉSOLUTION N°5 : POUVOIRS POUR FORMALITÉS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales, notamment auprès du guichet unique.

CLÔTURE

Fait à Paris, le 28/04/2026

Signature :
Horizon Corp
Représentée par Monsieur Awais KHAN

[redacted]